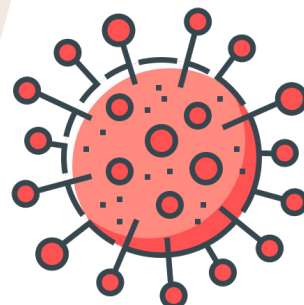


REFERENT.E COVID-19

MISSIONS ET COMPETENCES



Dans le domaine de la production cinématographique et audiovisuelle comme ailleurs, une nouvelle fonction de référent Covid-19 s'est imposée.

Nous nous efforçons ici de définir **le contour de cette fonction et les compétences attachées.**

Le protocole de déconfinement national précise que le référent Covid-19 « **s'assure de la mise en œuvre des mesures définies et de l'information des salariés** » et que « **son identité et sa mission sont communiqués à l'ensemble du personnel** ».

Fiche réalisée en étroite collaboration avec les :

PREALABLEMENT

Le référent Covid-19 est une ressource parmi d'autres qui s'inscrit dans un ensemble de mesures, dont le management déjà existant : le référent n'a donc pas pour vocation d'endosser ou de diluer les responsabilités normalement dévolues à l'employeur.

Chaque production étant potentiellement unique et inédite, il est indispensable de redéfinir à chaque nouvelle production le contenu de la mission du référent Covid-19 et les conditions nécessaires à son efficacité.

L'étendue de cette mission impose la création d'un poste dédié qui pourra en fonction de l'ampleur du projet et des effectifs, être complété par d'autres intervenants ou relais. A contrario, dans les cas où les effectifs sont très réduits, cette fonction pourra être assumée par l'employeur lui-même ou son représentant.

Son recrutement doit être effectif dès le début de la préparation. Une option (selon l'organisation et la taille de la société) pourra être de créer cette fonction au sein même de l'entreprise de production.

MISSION DU REFERENT COVID-19

Accompagner l'entreprise dans sa démarche d'évaluation des risques pour un projet particulier.

Participer à la définition des mesures de préventions tant organisationnelles que matérielles.

Informers les salariés.

Mettre en œuvre les mesures définies.

Assurer la traçabilité des actions de prévention dans l'entreprise et/ou pour chaque projet.

Afin de réaliser ces missions, le référent devra être **positionné dans la structure de management** de l'entreprise ou de la production. Tout en étant l'interlocuteur privilégié des salariés sur le sujet, il devra pouvoir orienter les décisions.

De ce fait, il doit pouvoir participer aux réunions techniques et artistiques, aux repérages et négocier avec les fournisseurs et clients.

COMPETENCES DU REFERENT COVID-19

Connaissances minimum indispensables

- Connaître les **fondements règlementaires de l'hygiène, de la sécurité et de la prévention** des risques dans le cadre du travail (responsabilité de l'employeur) et la **démarche de prévention** (Contexte règlementaire, évaluation des risques à priori).
- Avoir une bonne **connaissance et compréhension de la maladie et de la pandémie** : évolution - transmission - prévention - protection.
- Avoir une bonne **connaissance et compréhension des textes** (protocole national et guide sectoriel) et savoir mener une **veille documentaire constante**, au vu de la rapidité d'évolution de la situation sanitaire.
- **Connaître les différentes mesures imposées** par lesdits textes au vu de la situation sanitaire et de son degré critique (hygiène, nettoyage, distanciation, masques).

Compétences opérationnelles

1 • Préparation

- **Savoir évaluer les risques** en relation avec toutes les équipes concernées (artistique, technique, production) et les représentants du personnel quand ils existent. Il s'agira notamment d'identifier les situations qui présentent un risque particulier dans le scénario ou le storyboard, les risques attachés aux lieux (ateliers, décors, loges, etc.). Cette évaluation du risque particulier sera intégrée au **Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels** de l'entreprise.
- **Être en mesure de proposer un plan de prévention** en cohérence avec le projet (taille de l'équipe, situation du plateau, nature des scènes, etc.) : organisation des espaces de travail et de repos (dont la restauration), nettoyage, sécurisation des déplacements (transports en commun, véhicules partagés...), plans de circulation dans les lieux de travail, communication/information, ressources utiles, etc.
- **Savoir rédiger un protocole de prise en charge** de personnes symptomatiques (isolement, orientation médicale...) si suspicion d'un cas Covid-19 et permettre aux autorités d'identifier les cas contacts le cas échéant.
- **Savoir sélectionner avec les différents corps de métier** les équipements nécessaires et adaptés au risque Covid et en gérer l'approvisionnement.

2 • Mise en Œuvre

- **Savoir se positionner en tant que référent** y compris pour les activités hors plateau.
 - **Savoir dispenser les informations** par tous les moyens adaptés sur les mesures définies pour ledit projet et à appliquer sur tous les lieux de travail et assimilés (hébergement, transport, etc.)
Cela comprendra à minima :
 - L'animation de brief Covid-19
 - L'utilisation des moyens complémentaires : affichage, signalétique, etc.
 - **Savoir répondre aux sollicitations** des salariés.
 - **Être capable de coordonner la mise en place** des mesures par les personnes relais (chef de poste, personnel soignant, sauveteur secouriste du travail, etc.) et les éventuels membres de l'équipe du référent.
 - **Savoir décliner et faire appliquer les mesures** imposées par les textes réglementaires en cours selon le degré de risque et connaître les limites d'autres solutions couramment envisagées (tests de dépistage, prises de températures, traitement à l'ozone...)
 - **Savoir détecter une situation** de travail présentant un risque et en alerter la production
- Être capable de mettre en œuvre le protocole de prise en charge** d'une personne symptomatique et des cas contacts rapprochés.
- Mettre en œuvre avec la production les **outils ou documents nécessaires à la traçabilité des actions déployées** (rapports quotidiens sanitaire, photos des dispositifs, feuilles d'émargement, etc.)